

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 11 Avril (11/04/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 05 avril, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoint**,

M. Gérard CAYLA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTES :

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoint**,

M. Robert GOZZO (représenté par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), Mme Sabine AUGE (représentée par Madame Colette ROLLET), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), M. Gérard VALLES (représenté par Madame Christine FANFELLE), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT EXCUSES :

Mme Valérie CLARMONT, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Jean-Luc GARRIGUES est nommé secrétaire de séance.

17 – 11 Avril 2017

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES - 2017

Rapporteur : Mme GARRIGUES

Vu l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la commission des Finances du 30 mars 2017,

Considérant les demandes respectives de chaque association,

Considérant la nature des projets de chaque association qui présente un intérêt public.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A 30 voix pour et 1 abstention (M. ABOUA),

AR PREFECTURE

082-218201127-20170411-CM20170411_17-DE

Regu le 14/04/2017

APPROUVE les subventions de fonctionnement aux associations patriotiques dont le nom figure ci-dessous.

Nom des associations	Montant 2016	Montant 2017
ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES		
ANACR Section Moissac	150 €	150 €
Asso. Générale des mutilés de guerre	150 €	150 €
Comité départemental du prix de la résistance	75 €	Pas de demande
FNACA Canton Moissac	300 €	300 €
SNEMM 1423	500 €	500 €
TOTAL	1 175 €	1 100 €

Pour copie conforme

Moissac le 13 avril 2017

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :